

DÉVELOPPEMENS

**DU BUDGET DES DÉPENSES**

DE L'ORDRE DE LÉOPOLD,

POUR L'EXERCICE 1833.

---

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES.																
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.																	
1		<i>Administration de l'ordre. (Personnel.)</i>																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agens.</th> <th>APPOINTEMENS PAR AN.</th> <th>MONTANT de la DÉPENSE.</th> <th>TOTAL par SERVICE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>à 3800</td> <td>3800</td> <td>3800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>à 1600</td> <td>1600</td> <td>1600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>à 900</td> <td>900</td> <td>900</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	1	à 3800	3800	3800	1	à 1600	1600	1600	1	à 900	900	900
NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.															
1	à 3800	3800	3800															
1	à 1600	1600	1600															
1	à 900	900	900															
		Un chef de bureau . . . . .																
1		Un commis . . . . .																
		Un messenger . . . . .																
2		<i>(Matériel.)</i>																
		Fournitures de bureau, éclairage et chauffage, frais d'impression et de reliure, ports de lettres, etc. . . . .																
		<i>Achat de décorations.</i>																
2		Achat de décorations . . . . .																
		<i>Pensions.</i>																
3		Pensions . . . . .																
 <hr/> <i>Récapitulation.</i>  																		
1		Administration de l'ordre . . . . .																
2		Achat de décorations . . . . .																
3		Pensions. . . . .																
TOTAL. . . . .																		

CRÉDITS DEMANDÉS.			OBSERVATIONS.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	
3800 »	»	3800 »	Par arrêté Royal en date du 8 novembre 1832, l'administration de l'ordre a été jointe au Département des Affaires Étrangères.
1600 »	»	1600 »	
900 »	»	900 »	
5000 »	»	5000 »	
11300 »	»	11300 »	
70000 »	15000 »	85000 »	
20000 »	»	20000 »	Au moyen de l'allocation demandée on acquittera les pensions des membres de l'ordre qui occupent dans l'armée un grade au-dessous de celui d'officier.
11300 »	»	11300 »	
70000 »	15000 »	85000 »	
20000 »	»	20000 »	
101300 »	15000 »	116300 »	